Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

510

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 023-212316806-20220922-2022220905-DE

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2022 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Oui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents: MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, Fanny LAPORTE-CADILLON Alice DEHUREAUX MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CANDORET Jérôme,

DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE

Etaient absents et excusés : Ms David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Régis

GUYONNET

Secrétaire de séance : Christelle BAUMET

Objet: Effacement de la dette

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de Guéret, nous informons suite au jugement de clôture de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu le 07/04/2022 par le Tribunal Judiciaire de Guéret au profit de des dettes contractées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte suite au jugement rendu le 07/04/2022 par le Tribunal Judiciaire de Guéret d'effacer la dette d'un montant de 330,52€ (eau 2019) au profit de
- Autorise monsieur le Maire à passer l'écriture comptable (budget 16802).

Fait et délibéré en Mairie, Pour copie conforme En Mairie, le 22/09/2022 Publiée, le 26/09/2022 Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

B